

Extrait des délibérations de la séance du conseil municipal en date du 4 décembre 2008

Sous la présidence de M. SCHEYDECKER Camille, Maire.

Membres présents : Mmes et MM. HAASSER Mireille, HABERKORN Jean-Jacques, SCHMUCK Jean-Paul, MEYER Albert, MATHES Régine et BURGARD Marie-Louise, Maires-Adjointes.

Mmes et MM. LAMS Jean-Claude, BARTH Odette, VANEY Marc, LIENHARDT Jacqueline, MARTIN Yvonne, MIESCH Liliane, KLEIN Renée, ESCHENLAUER Marc, BRUCKER Stéphane, STEIN Véronique, MULLER Patrick, HUCK Séverine, HUCK Daniel, BUSUABAN Marie, HOFFMANN Christiane, BAILLY Jean-Claude et GARDON Patrick (départ à 21h15 au point n° 15).

Membres absents excusés : Mmes et MM. KRAEMER Jean-Marie (procuration à SCHMUCK Jean-Paul), MEY Dominique et DENJEAN Laurence (procuration à GARDON Patrick).

Vu que plus de la moitié des membres actifs sont présents, le Conseil Municipal a qualité de pouvoir délibérer de façon valide. La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 19,30 heures.

N° 66 Fixation de nouveaux tarifs des salles du Centre Socio-Culturel et de la halle du marché.

Le Conseil Municipal,

- Vu l'avis de la Commission des sports, des loisirs et de la vie associative réunie le 17 septembre 2008,

- Après discussion, délibération et vote à mains levées dont le résultat était de 23 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention, décide à la majorité absolue :

1) De fixer les tarifs des salles du Centre Socio-Culturel et de la halle du marché comme suit à compter du 1^{er} janvier 2009 :

location des salles du centre socio-culturel Tarifs communaux applicables au 01/01/2009	prix en €	tarif	journée	soirée	week-end
--	--------------	-------	---------	--------	----------

Journée : préparation possible la veille et rangement le soir même

Soirée : préparation le jour même et rangement le lendemain matin au plus tard

Week-end : préparation possible le vendredi soir et rangement le dimanche soir au plus tard

Week-end : cette formule peut être transposée sur 2 jours consécutifs de la semaine.

GRANDE SALLE / Henri LOUX**Manifestation publique**

Déjeuner, dîner ou thé dansant, bal, loto bingo, etc...	Soufflenheim		92	138	202
	Hors Soufflenheim		138	207	304

Manifestation privée ou particulière

Mariage, baptême, communion, fête de famille, comité d'entreprise, apéritif, cocktail, lunch, divers...	Soufflenheim		105	158	231
	Hors Soufflenheim		158	236	347

Autre manifestation sur scène

Théâtre, concert, spectacle, etc...	Soufflenheim		75	113	165
	Hors Soufflenheim		113	169	248

Autre

Exposition, réunion publique, séminaire (grand écran)	Soufflenheim		120	180	264
	Hors Soufflenheim		180	270	396

CUISINE

Vaisselle uniquement	tous		15		
Cuisine uniquement	Soufflenheim		70		
	Hors Soufflenheim		105		

.../...

SALLE POLYVALENTE (échecs) / Alfred MARZOLFF					
SALLE POLYVALENTE (RdC) / HANSI					
Manifestation privée ou particulière	Soufflenheim		70	105	154
	Hors Soufflenheim		105	158	231

SALLE DES MIROIRS / Auguste BARTHOLDI					
Manifestation privée ou particulière	Soufflenheim		60	90	132
	Hors Soufflenheim		90	135	198

DIVERS					
petite réunion (max. 4H)	Soufflenheim		30		
	Hors Soufflenheim		45		
Cours de danse ou de musique ou autre forfait hebdomadaire	Soufflenheim		40		
	Hors Soufflenheim		60		
Cours de danse ou de musique ou autre forfait trimestriel	Soufflenheim		120		
	Hors Soufflenheim		180		

OBSERVATIONS

Tarif étudiant : les tarifs appliqués seront minorés de 50% sur présentation de la carte étudiant

Associations locales :

Les associations locales déclarées bénéficient du prêt des locaux à titre gracieux et limité aux seuls membres uniquement pour l'organisation de manifestations internes sans but lucratif : dans le cas contraire, le prix de la location sera exigé.

Les associations locales déclarées sont exonérées du paiement de la caution.

Toute dégradation ou détérioration de matériel sera facturée à l'association responsable.

Les associations locales sont tenues de respecter les consignes données par le responsable du centre socio-culturel, ou par toute autre personne habilitée par le Maire. En cas de non respect des prescriptions, la gratuité pourra être supprimée.

HALLE DU MARCHÉ					
location par un particulier	Soufflenheim		95	143	209
	Hors Soufflenheim		143	214	314
location par une association locale			85	128	187

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Les prix de locations comprennent le chauffage, l'eau et l'électricité.

Le locataire doit remettre les locaux en parfait état de propreté.

Le cas échéant, la caution sera retenue.

Il est expressément stipulé que les salles du centre socio-culturel et la halle du marché seront interdits à toutes manifestation culturelle.

CAUTION EN CAS DE LOCATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Une caution par chèque à titre de garantie pour le maintien de la propreté des lieux sera exigée de tout locataire payant lors de la signature de la demande de location.

Cette caution sera encaissée intégralement de plein droit lorsque les salles auront été laissées en mauvais état ou lorsque du matériel aura été détérioré ou cassé.

Dans le cas contraire, la caution sera restituée après présentation du justificatif de paiement de la location.

montant de la caution demandée		200
--------------------------------	--	-----

Acte certifié exécutoire,

Publié/notifié et transmis à la
S/Préfecture de Haguenau le 12/12/2008
Soufflenheim, le 12/12/2008
Le Maire,
Camille SCHEYDECKER :




Pour extrait conforme,
Soufflenheim, le 12/12/2008
Le Maire,
Camille SCHEYDECKER :


